

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 17 juin 2025, à 19 h 30, exceptionnellement à la salle 5080 du Centre administratif, 430, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache.

PRÉSENCES :

- Barbara Bédard
- Marie-Noël Boivin-Durand
- Jérémie Chiron-Escallier
- Patrick Courtemanche
- Karolane Dubreuil
- Josée Ducharme
- Lessead Jaziri, vice-président
- Edna Myrthil, présidente
- Dominique Sylvain
- Mélanie Therrien
- Bojan Vastag
- Mélanie Villemaire

Directeur général : Roch-André Malo

Secrétaire générale : M^e Marie-France Dion

Invités :

- Richard Galli, directeur général adjoint, DG
- Frédéric Greschner, directeur général adjoint, DG
- Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG
- Yolande Vanier, directrice générale adjointe, DG
- M^e Josiane Landry, secr. gén. adj. et dir. adj., SSGC
- Chantal Major, directrice, SRF
- Isabelle Bernier, directrice adjointe, SRF

Absences :

- Josée Garneau
- Jude-Alain Mathieu

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de Mme Edna Myrthil, présidente.

Il est 19 h 30.

1.2. RÉCEPTION DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME JOSÉE DUCHARME (ART. 175.8 LIP)

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, informe les membres du conseil d'administration de la réception de la lettre de démission de madame Josée Ducharme, membre du personnel de soutien au CA, laquelle démission prendra effet le 1^{er} juillet 2025. Sa lettre de démission est versée au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 181.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CA-250617-585

Il est proposé par Mme Mélanie Therrien

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Points statutaires
1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
1.2. Réception de la lettre de démission de madame Josée Ducharme (art. 175.8 LIP)
2. Ordre du jour
2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public (30 minutes)
4. Agenda de consentement
4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025 : 4.1.1. Adoption 4.1.2. Aucun suivi
4.2. Reddition de comptes du directeur général – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
5. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)
5.1. Aucun dossier
6. Services éducatifs
6.1. Secteur des jeunes
6.2. Secteur des adultes
7. Services administratifs
7.1. Ressources matérielles
7.2. Organisation scolaire et transport
7.3. Ressources financières
7.3.1. Budget initial 2025-2026 – État de situation – pour information
7.4. Ressources humaines
7.5. Ressources des technologies de l'information
Pause
8. Secrétariat général
8.1. <i>Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02) – pour adoption</i>
8.2. Besoins locaux – Nomination d'un directeur général – pour adoption
9. Dossier à huis clos
10. Administration générale
11. Information sur les travaux des comités
11.1. Comité des ressources humaines : bilan des travaux du 10 juin 2025
11.2. Comité de gouvernance et d'éthique : bilan des travaux du 6 mai 2025
11.3. Comité de vérification : bilan des travaux du 3 juin 2025
11.4. Comité consultatif de transport : bilan des travaux du 14 mai 2025
11.5. Comité de parents : procès-verbaux du 13 mars et du 8 avril 2025
12. Information et question des membres du conseil d'administration
12.1. Information de la présidence
12.2. Information et faits saillants du directeur général
13. Autre
13.1. Varia
14. Clôture
14.1. Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE à la présidence d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, expose les règles de la *Période de questions du public* et fait état des questions reçues.

La présidente, Mme Myrthil, indique au public que plusieurs questions concernent les voyages scolaires. Une seule réponse sera donnée par l'administration, à la fin de toutes les interventions.

Mme Annie Ménard, enseignante à l'école Saint-Gabriel, interpelle les membres du CA concernant les voyages scolaires au Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international (PEI). Elle souligne l'importance des voyages scolaires pour les élèves. Elle demande à ce que la décision d'interdire ceux-ci soit révisée.

Mme Anie Prud'homme, citoyenne, interpelle les membres du CA pour connaître les limitations ou restrictions en lien avec les voyages étudiants, ainsi que les considérations prises en compte pour justifier l'interdiction des voyages scolaires. Elle ajoute que l'école publique doit se donner les moyens d'attirer une clientèle forte sur le plan académique.

Mme Roxane Provençal, parent d'un élève au PEI, interpelle les membres du CA concernant les voyages scolaires au Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international. Elle considère les bénéfices avérés des voyages internationaux sur le développement global des élèves, notamment l'ouverture culturelle, l'autonomie, le développement linguistique et l'engagement citoyen, ainsi que le fait que de nombreux autres centres de services scolaires au Québec continuent d'offrir ces opportunités. Elle se dit choquée de la décision prise par le CSSMI d'interdire les voyages. Elle termine en indiquant qu'elle craint que l'écart se creuse avec les écoles privées, si la décision est maintenue.

M. Félix Nadeau, enseignant et ancien élève de l'école Saint-Gabriel, interpelle les membres du CA relativement à l'interdiction des voyages scolaires, alors que ceux-ci permettent aux élèves de découvrir des villes différentes de la leur, de constater des réalités sociales différentes de leur quartier, de vivre des expériences nouvelles, de s'ouvrir sur le monde et ses différences et d'apprendre à composer avec la gestion d'un budget.

M^{me} Stéphanie Trudeau, citoyenne et parent d'une élève au Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international de l'école Saint-Gabriel, témoigne du fait que sa fille est inscrite au PEI de l'école Saint-Gabriel. Elle se questionne sur les disparités entre les centres de services scolaires sur la question des voyages scolaires. Elle demande aussi les raisons qui interdiraient que cette école ne puisse pas proposer le Canada comme destination. Elle termine en invoquant une discrimination sectorielle.

M^{lle} Ally Laurin, élève à l'école Saint-Gabriel en 2^e secondaire, exprime aux membres qu'elle croit que le PEI, sans l'opportunité de faire des voyages à l'international, n'a plus sa raison d'être. Elle précise avoir choisi ce programme pour les voyages scolaires, qui lui permettent de développer son autonomie et qui l'encouragent à travailler fort durant l'année.

M^{lle} Rafaëlle Lechasseur, élève de l'école Saint-Gabriel, demande aux membres du CA s'il y a d'autres motifs que celui des impacts environnementaux pour empêcher les voyages scolaires à l'étranger (hors du Canada) du PEI.

Le directeur général, M. Roch-André Malo, explique les raisons qui ont mené à la décision d'interdire les voyages hors Canada.

Des principes ont été élaborés et rédigés par les gestionnaires du secondaire sur une période de 2 ans, et ce, dans un contexte bien précis. Il rappelle qu'un centre de services scolaire n'est pas une agence de voyages et n'a pas pour mission d'organiser des voyages.

Le 30 avril dernier, une nouvelle couverture mondiale en termes de responsabilité civile émise par l'assureur du CSSMI est entrée en vigueur, permettant ainsi une mise à jour de notre directive sur les voyages scolaires. Cette mise à jour se fera au cours de l'automne prochain.

M. Malo termine en indiquant au public que les prises de parole sont importantes, puisqu'elles serviront à la réflexion des gestionnaires, avec des objectifs précis. Les balises s'adresseront à l'ensemble des établissements primaires et secondaires.

Mme Julie Gagnon, au nom de Mme Bénédicte Soudry, prend la parole et procède à la lecture de la question de celle-ci, laquelle est déposée au répertoire du conseil d'administration sous la cote 182. Elle demande des précisions en lien avec les rapports d'évaluation visant la serre patrimoniale et le potager de l'école secondaire d'Oka.

Le directeur général, M. Malo, mentionne que dans le contexte budgétaire actuel, le CSSMI n'a pas de solution pour remettre en état ladite serre. La sécurité des occupants demeure une priorité. Nous sommes à la recherche de solutions. Il confirme que les évaluations ont été confiées à l'externe.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2025

Résolution n° CA-250617-586

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025.

Adopté

4.2. REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$

Deux (2) contrats de construction de plus de 1 M\$ ont été octroyés par le directeur général entre le 2 avril et le 30 mai 2025. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

5. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

6. SERVICES ÉDUCATIFS

Aucun dossier n'est traité.

7. SERVICES ADMINISTRATIFS

7.3. Ressources financières

7.3.1. BUDGET INITIAL 2025-2026 – ÉTAT DE SITUATION

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Budget initial 2025-2026 – État de situation

Le directeur général, M. Malo, débute en informant les membres que le budget initial du CSSMI sera adopté par le CA à la séance du 26 août prochain. En effet, les efforts budgétaires demandés au réseau sont considérables. Sur le plan provincial, ils s'élèvent à 540 M\$ et pour le CSSMI, à 19 M\$ (soit une proportion d'environ 3,8 % du réseau).

Il ajoute que ces efforts ne se feront pas sans effet sur les services éducatifs offerts aux élèves. Les centres de services scolaires ont été avisés qu'aucun déficit ne sera autorisé par le MEQ. Il poursuit en précisant qu'il participera, conjointement avec d'autres directeurs généraux et la FCSSQ, à des rencontres avec les équipes sous-ministérielles dédiées au financement, pour discuter des modalités des efforts exigés.

Mmes Chantal Major et Isabelle Bernier, directrice et directrice adjointe du Service des ressources financières, présentent aux membres l'état de situation concernant le budget initial 2025-2026.

Mme Mélanie Villemaire occupe son siège à 20 h 39.

8. SECRETARIAT GÉNÉRAL

8.1. **RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS (SI-02) – ADOPTION**

Résolution n° CA-250617-587

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-250415-582
- C) Avis public daté du 17 avril 2025 et paru dans les journaux le 23 avril 2025
- D) Lettre adressée aux membres des conseils d'établissements du CSSMI
- E) *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02) aux fins d'adoption*

ATTENDU la résolution du conseil d'administration relative à l'adoption, pour avis public préalable, du projet de modification au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02)* visant à modifier l'article 2.8.3. afin de clarifier la façon dont les abstentions de vote doivent être considérées lors du calcul de la majorité, et ce, sous la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, à sa séance ordinaire du 15 avril 2025 (rés. n° CA-250415-582);

ATTENDU la publication d'un avis public de 30 jours donné à cet effet conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU qu'une copie du projet de *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02) a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU le *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02);

ATTENDU la recommandation de la secrétaire générale;

Il est proposé par Mme Karolane Dubreuil

D'ADOPTER le *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02) au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

DE DONNER avis de l'adoption du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02);

DE FIXER la date d'entrée en vigueur du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* (SI-02) ci-adopté au 1^{er} juillet 2025;

DE VERSER la documentation pertinente au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 183.

Adopté

HUIS CLOS

BESOINS LOCAUX – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Résolution n° CA-250617-588

Il est proposé par Mme Mélanie Therrien

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 53.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CA-250617-589

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h.

8.2. BESOINS LOCAUX – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL – POUR ADOPTION

Résolution n° CA-250617-590

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre de la sous-ministre adjointe du MEQ datée du 30 mai 2025
- C) Autorisation d'extension du délai de la sous-ministre adjointe du MEQ

- D) *Plan d'engagement vers la réussite* du CSSMI
- E) Résultat du Forms : Liste des besoins locaux du CSSMI à l'égard des compétences d'un directeur général identifiés par les membres du CA
- F) Projet d'identification des besoins locaux pour la nomination du prochain titulaire au poste de directeur général du Centre de services scolaire des Mille-Îles

ATTENDU l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique* adopté le 7 décembre 2023 dans le cadre de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* 2023 L.Q. c. 32, pour entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2025, conformément aux articles 20 et 85 de cette Loi, prévoyant que le directeur général de chaque centre de services scolaire est nommé par le gouvernement, sur recommandation du ministre de l'Éducation, qui doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration du centre de services scolaire;

ATTENDU la demande ministérielle adressée à la présidente du conseil d'administration invitant le conseil d'administration à communiquer, au plus tard le 13 juin 2025, par voie de résolution, les besoins locaux qu'il estime requis de signifier au ministre de l'Éducation à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la prochaine direction générale du CSSMI;

ATTENDU l'autorisation de la prolongation de ce délai jusqu'au 20 juin 2025 par la sous-ministre adjointe du ministère de l'Éducation;

Il est proposé par Mme Dominique Sylvain

D'ADOPTER le document « Identification des besoins locaux pour la nomination du prochain titulaire au poste de directeur général du Centre de services scolaire des Mille-Îles »;

DE TRANSMETTRE au ministre de l'Éducation ledit document, d'ici le 20 juin 2025, en vue de la nomination du prochain titulaire au poste de directeur général du Centre de services scolaire des Mille-Îles;

DE VERSER ladite liste des besoins locaux du CSSMI au répertoire du conseil d'administration sous la cote 184.

Adopté

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, fait la lecture des besoins locaux identifiés par le conseil d'administration pour la nomination du prochain titulaire au poste de directeur général du Centre de services scolaire des Mille-Îles.

Il est 21 h 02.

9. DOSSIER À HUIS CLOS

Aucun dossier n'est traité.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun dossier n'est traité.

11. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS

11.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES : BILAN DES TRAVAUX DU 10 JUIN 2025

Le président du comité des ressources humaines, M. Jérémie Chiron-Escalier, présente les différents sujets traités, dont le plan d'accompagnement des enseignants non-détenteurs de brevet.

11.2. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : BILAN DES TRAVAUX DU 6 MAI 2025

Le président du comité de gouvernance et d'éthique, M. Lessead Jaziri, présente les différents sujets traités, dont le projet de *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions* législatives, et la formation obligatoire des membres du CA.

11.3. COMITÉ DE VÉRIFICATION : BILAN DES TRAVAUX DU 3 JUIN 2025

La présidente du comité de vérification, Mme Dominique Sylvain, présente les différents sujets traités, dont notamment le bilan de l'année en matière de gestion de risques, le rapport synthèse sur les frais facturés aux parents, la présentation du rapport financier au 31 mars 2025, les modifications aux projets de règles budgétaires du MEQ et aux orientations budgétaires du CSSMI, ainsi que le rapport annuel 2024-2025 du comité.

11.4. COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

M. Bojan Vastag présente les différents sujets traités lors de la rencontre du 14 mai dernier, dont notamment le code d'éthique et son application dans le cadre du transport scolaire, les places disponibles, le projet pilote pour le bras d'arrêt éloigné, ainsi que la campagne de sensibilisation sur la traverse des élèves devant l'autobus.

11.5. COMITÉ DE PARENTS : PROCÈS-VERBAUX DU 13 MARS ET 8 AVRIL 2025

Les procès-verbaux des séances ordinaires du comité de parents du 13 mars et 8 avril 2025 sont déposés en information au cahier de la présente séance.

12. INFORMATION ET QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Mme Myrthil, remercie les membres pour leur présence lors de l'activité de développement collectif du 13 mai dernier. Elle mentionne également avoir participé à la communauté de partage du 15 mai dernier avec les présidences des CA des autres centres de services scolaires.

Le 5 juin dernier, Mme Myrthil a assisté à l'assemblée annuelle de la Fédération des centres de services scolaires du Québec.

La présidente profite de sa dernière séance au CA pour remercier les membres de leur participation et contribution.

12.2. INFORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, M. Malo, souligne le départ des membres sortants, soit Mmes Marie-Noël Boivin-Durand, Josée Ducharme, Josée Garneau et Edna Myrthil.

M. Malo félicite les deux membres actuels de la communauté qui ont été cooptés par leurs pairs. Il souligne également le retour de M. Slachetka comme membre du CA.

Il annonce le nouveau nom pour l'école Village-des-Jeunes, soit École des Hirondelles, et rappelle la fermeture de l'école Notre-Dame, le 20 juin prochain.

M. Malo termine en remerciant les membres du CA pour leur présence active, pleine et entière dans les discussions au conseil d'administration en 2024-2025.

13. AUTRE

13.1. VARIA

MOTION DE FÉLICITATIONS

Résolution n° CA-250617-591

ATTENDU que mesdames Edna Myrthil, Josée Ducharme, Josée Garneau et Marie-Noël Boivin-Durand termineront leur mandat à titre de membres du conseil d'administration le 30 juin prochain;

ATTENDU leur contribution significative à la communauté éducative du CSSMI grâce à leur implication au sein du conseil d'administration;

ATTENDU que par leur présence assidue, leur participation active aux travaux du conseil d'administration et de ses comités, elles ont contribué de manière significative à l'avancement de la mission éducative de l'organisation;

ATTENDU que leur implication a permis de faire progresser la cause de l'éducation et de soutenir la réussite des élèves dans notre communauté;

ATTENDU que malgré la fin de leur mandat, leur apport à la vie scolaire demeure précieux, et nous espérons qu'elles continueront à faire rayonner le milieu de l'éducation;

Il est proposé par M. Lessead Jaziri

DE REMERCIER mesdames Edna Myrthil, Josée Ducharme, Josée Garneau et Marie-Noël Boivin-Durand pour leur contribution à la communauté éducative du CSSMI par leur implication au sein de son conseil d'administration;

D'OFFRIR nos meilleurs vœux de succès dans leurs projets futurs, en reconnaissance de leur engagement envers la communauté éducative.

Adopté

14. CLÔTURE

14.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution n° CA-250617-592

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 23.

Jérémie Chiron-Escalier, président

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale